



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 août 2021

N°1305

Prolongation du dispositif d'assouplissement des modalités d'utilisation des titres-restaurant

Afin de poursuivre le soutien au secteur de la restauration et permettre à leurs détenteurs d'en profiter pleinement, **Bruno Le Maire** et **Alain Griset** annoncent, pour les restaurants uniquement, le prolongement jusqu'au 28 février 2022 du doublement du plafond d'utilisation quotidien des titres-restaurant 2021, passant de 19 euros à 38 euros. L'utilisation des titres-restaurant y sera également possible le week-end et les jours fériés.

Ces modalités dérogatoires d'utilisation des titres-restaurants, décidées en juin 2020 puis prolongées une première fois en décembre 2020, portent leurs fruits. Néanmoins les « surstocks » de titres épargnés par les salariés du fait des restrictions sanitaires de ces derniers mois ne sont pas encore complètement résorbés. Ainsi, le stock de titres-restaurant détenu par les salariés est, d'après les émetteurs, supérieur de plusieurs centaines de millions d'euros par rapport à la normale.

La prolongation de la mesure devrait permettre leur utilisation au cours des prochains mois.

